



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 10 juin 2020 au Centre communautaire à compter de 16h30, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Richard Léveillé
Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Louise Robert
Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Madame l'adjointe exécutive et greffière Andrée Bertrand

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

Note au procès-verbal

Monsieur le maire, Gary Lachapelle, a déposé son rapport aux citoyens en vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors de la présente séance ordinaire du conseil et il a énuméré les faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

Note au procès-verbal

La présente séance du conseil municipal est tenue sans public conformément à la résolution # 2020-05-128 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du conseil en date du 13 mai dernier.

2020-06-156 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-157 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-158 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2020

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-159 Installation de dos d'âne sur le chemin Crépin

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de procéder à l'installation de dos d'âne sur le chemin Crépin considérant les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

demandes de citoyens afin de réduire la vitesse de la circulation sur ce chemin étroit.

Installer les dos d'âne à des endroits stratégiques suite à la consultation du directeur des travaux publics auprès des citoyens du chemin Crépin.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-160 Demande d'appuyer la résolution # 2020-R-AG123 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) – Demande de modification législative au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Loi sur les mines

Considérant que la MRCVG est responsable de la gestion du sable et du gravier sur son territoire en vertu de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état intervenue avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Considérant que le Conseil de la MRCVG demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de présenter une demande de modification législative à l'Assemblée nationale afin que la Loi sur les mines soit modifiée pour y intégrer le paiement de droits aux municipalités pour le transport de sable et gravier comme condition de renouvellement d'un bail non exclusif.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu d'appuyer la résolution # 2020-R-AG123 de la MRCVG dans laquelle elle demande une modification législative de la Loi sur les mines au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-161 Demande d'appuyer la résolution # 2020-05-169 de la Ville de Gracefield – Internet haute vitesse

Considérant que durant la pandémie de COVID-19, le gouvernement Legault demande à la population de faire du télétravail et aux enseignants de faire de l'enseignement à distance et nous croyons que ces modes de fonctionnement se perpétueront à l'avenir.

Considérant que nos commerçants ont grandement besoin d'un service internet de qualité afin de survivre dans un tel contexte et durant les prochaines années.

Considérant que la majeure partie des habitants de la MRC de la Vallée de-la-Gatineau (MRCVG) subissent un grave préjudice en raison d'une connexion impossible ou intermittente à un réseau internet fiable et à prix compétitif.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu d'appuyer la résolution # 2020-05-169 de la Ville de Gracefield dans laquelle elle demande aux gouvernements provincial et fédéral d'installer l'infrastructure nécessaire afin qu'un réseau internet de fibre optique soit disponible sur l'ensemble du territoire de la MRCVG.

Transmettre une copie de la présente résolution au niveau du gouvernement provincial au Ministre de l'Économie et de l'Innovation, Monsieur Pierre Fitzgibbon, au Ministre responsable de la région de l'Outaouais, Monsieur Mathieu Lacombe, au député de Gatineau, Monsieur Robert Bussière ainsi qu'au Président de la Fédération québécoise des municipalités (FMQ), Monsieur Jacques Demers.

Transmettre une copie de la présente résolution au niveau du gouvernement fédéral au Président et premier dirigeant du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Monsieur Ian Scott, au député de Pontiac, Monsieur William Amos ainsi qu'au président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Monsieur Bill Karsten.

Acheminer cette demande à toutes les municipalités de la MRCVG pour appui.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2020-06-162 Développement d'une paroi d'escalade au Mont Ste-Marie

Considérant que Monsieur André Gauthier et Madame Édith Prescott travaillent actuellement sur un projet de développement d'une paroi d'escalade au Mont Ste-Marie.

Considérant que la Fédération québécoise de montagne et d'escalade (FQME) soutient l'aménagement des sites extérieurs en ski de montagne et en escalade et qu'elle considère que le site se situant entre les coordonnées GPS suivantes : 45°92'65.3"N, 75°85'29.8"W) représente un endroit idéal pour l'escalade.

Considérant que le support de la FQME dans ce projet représente plusieurs avantages comme : la fourniture de quincaillerie certifiée pour le développement, leurs normes d'installation des ancrages sont strictes, elle assure le site en responsabilité civile et elle offre beaucoup de visibilité en répertoriant le site.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'appuyer le projet de développement d'une paroi d'escalade au Mont Ste-Marie de Monsieur André Gauthier et Madame Édith Prescott.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-163 Journal des déboursés

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu d'adopter les comptes de la période, portant les numéros 11 078 à 11 140 inclusivement pour un montant total de 182 793.76 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-164 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 19 à 22 au montant de 89 158.51 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-165 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 mai 2020 tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-166 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), sous-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – chemin de la Montée-du-lac

Considérant que la municipalité a déposé une demande d'aide financière de 50 000.00 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), sous-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

Considérant le montant qui sera octroyé par le ministère des Transports pourrait servir à réparer la première section du chemin de la Montée-du-Lac à partir de l'intersection du chemin Baie-du-Pré.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'effectuer des travaux de réfection sur le chemin de la Montée-du-Lac afin d'améliorer la chaussée dudit chemin et ce,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

conditionnel à ce que la municipalité obtienne l'aide financière demandée dans le cadre du PAVL.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-167 Programme d'aide à la voirie locale, Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local et Redressement des infrastructures routières locales

Attendu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter.

Attendu que, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19.

Attendu que des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL.

Attendu que les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des **travaux curatifs** des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL.

Attendu que les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL.

Attendu que le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL.

Attendu que l'aide financière est versée sur une période de 10 ans.

Attendu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère.

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière.

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021.

Attendu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante :

- Estimation détaillée du coût des travaux ;
- Offre de services (gré à gré) ;
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur.

Pour ces motifs, sur la proposition de Monsieur le maire Gary Lachapelle il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-168 Lancement d'un appel d'offres pour la continuité des travaux de réfection, phase 2, du chemin Lac-Vert auprès des entrepreneurs

Considérant que la municipalité recevra une somme importante dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant que la municipalité entend poursuivre les travaux de réfection du chemin Lac-Vert en procédant par un règlement d'emprunt pour réaliser la phase 2 desdits travaux.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu de lancer un appel d'offres, sur le site du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, pour la continuité des travaux de réfection, phase 2, du chemin Lac-Vert auprès des entrepreneurs en construction.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame Françoise Lafrenière au siège # 4 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, du dépôt du projet de Règlement d'emprunt # 2020-06-001 décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection du chemin Lac-Vert, Phase 2, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Madame Françoise Lafrenière, conseillère siège # 4

2020-06-169 Mandat au Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour les travaux de réfection du chemin Lac-Vert

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu de mandater le Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour préparer et surveiller les travaux de réfection du chemin Lac-Vert, phase 2.

La conseillère, Madame Charlie-Ann Dubeau, demande le vote.

Pour : Madame la conseillère Louise Robert, Madame la conseillère Françoise Lafrenière, Madame la conseillère Denise Soucy, Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et Monsieur le conseiller Richard Léveillé

Contre : Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2020-06-170 Renouvellement de notre abonnement auprès du Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PÉRO)

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de renouveler notre abonnement auprès du PÉRO, au montant de 200.00 \$, plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaire # 02-11000-494.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-171 Renouvellement de notre abonnement auprès de Loisir Sport Outaouais

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu de renouveler notre abonnement auprès de Loisir Sport Outaouais, au montant de 110.50 \$, plus les taxes applicables, à partir du poste du poste budgétaire # 02-13000-494.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-172 Offre de publicité dans le Cahier des villégiateurs 2020 de la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'acheter ¼ de page de publicité dans le cahier des Villégiateurs 2020, au



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

montant de 345.00 \$ à partir du poste budgétaire # 02-13000-341, publié par la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2020-06-173 Don pour commémorer la mémoire du frère de
Madame Danielle d'Aragon**

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu de faire un don de 100.00 \$, à partir du poste budgétaire # 02-70290-970, à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada pour commémorer la mémoire de Monsieur Bernard d'Aragon.

Le président demande le vote.

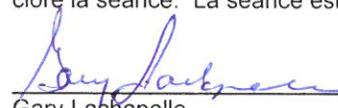
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

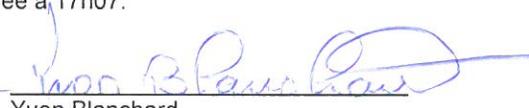
Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2020-06-174 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 17h07.


Gary Lachapelle,
Maire


Yvon Blanchard,
Directeur général, secrétaire-trésorier

